



# FLASH-INFOS

La Défense, le 01 mai 2020

Cher(e)s collègues,

Veillez trouver ci-dessous le communiqué que nous vous adressons chaque semaine pour vous rendre compte de nos actions. La réunion hebdomadaire du DGPN ne s'est pas tenue cette semaine car un CTM était programmé.

## **Comité technique ministériel du 30 avril**

Un comité technique ministériel s'est tenu jeudi 30 avril, présidé par monsieur Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, et monsieur Laurent Nunez, secrétaire d'Etat auprès du ministre. Siégeaient notamment le secrétaire général du ministère, le DGPN, le DGGN, le DRCPN, des représentants de l'administration, ainsi que tous les membres titulaires et suppléants des organisations syndicales représentatives élus. Le SCPN était donc présent au titre de l'UNSA/FASMI.

Le ministre a pris longuement la parole en rappelant le combat mené contre le COVID, un ennemi pas comme les autres, avec 3 millions de personnes touchées dans le monde et 220 000 morts, chiffres par ailleurs peu fiables et sans doute sous-estimés. Il a eu des mots précieux pour nos collègues décédés à cause de cette maladie : agents de préfecture, policiers actifs de tous grades (un major RULP, un commandant divisionnaire et un commissaire divisionnaire), mais aussi deux gendarmes. Il a exprimé ses pensées sincères, qui plus est pour le deuil qui ne peut se vivre dans des conditions normales.

Le ministre a évoqué le rôle déterminant de la cellule interministérielle de crise, activée dès le début du confinement, de même que le rôle de la DNUM qui a permis la montée en puissance des capacités numériques augmentées, favorisant notamment le télétravail des agents et plaçant ainsi le ministère de l'Intérieur en position de force et d'innovation par rapport à d'autres ministères. Le ministre a salué la capacité de résilience des agents, des préfectures, des membres des forces de sécurité intérieure dans des tâches plus que jamais difficiles.

Les enjeux de la reprise ont été évoqués : il faudra se positionner comme une police du déconfinement, après avoir été la police du confinement. Ce déconfinement sera complexe : reprise de la délinquance, risques de troubles à l'ordre public et de manifestations, stock de dossiers important, feux de forêt, fin du cycle des élections municipales. Il devra donc y avoir une méthode du déconfinement, basée sur des principes : la sécurité sanitaire et la protection des agents ; le pragmatisme ; la progressivité de la reprise par étapes ; la garantie du service public (toutes les missions, ou presque, devront être assurées). Cette reprise se fera en deux temps : celui des instructions

ministérielles et celui de la déclinaison par les chefs de service. Il sera donc pris en compte la capacité en équipements individuels et collectifs, le maintien potentiel du télétravail, l'aménagement des locaux, une doctrine de vigilance et de suivi des agents à risques, et les contraintes familiales, notamment pour les gardes d'enfants. Le ministre a dit vouloir donner aux directeurs et chefs de service de la latitude pour organiser la reprise au plus près des réalités du terrain.

Concernant la doctrine du port du masque et des moyens de protection, le ministre s'est exprimé puis a répondu aux questions nombreuses sur ce thème, qui a occupé une bonne partie de ce CTM. Il a rappelé que le gouvernement s'est lui-même basé sur l'avis des médecins et scientifiques, que leurs avis ont évolué depuis plusieurs semaines, et que surtout, il n'y avait, nulle part dans le monde, la capacité en masques, la Chine elle-même en ayant commandé à la France alors qu'elle était en rupture de stocks. Le ministre a annoncé 11 millions de masques livrés au 28 avril et 86 millions commandés, et 15 millions de plus au 11 mai, et a laissé entendre dans ses diverses prises de parole que cette évolution des moyens augurait une doctrine qui évoluerait elle-même, et sera travaillée dans le plan de reprise. L'objectif est de protéger les agents, nonobstant les difficultés juridiques liées aux obligations (recours probables devant les juridictions) de porter des masques, à le faire appliquer en interne comme aux usagers. Il a été rappelé également l'effort important sur l'achat d'autres moyens de protection : lunettes, visières, masques en tissu, aménagements d'espaces de travail, notamment.

Concernant la circulaire et l'organisation du temps de travail spécifique à la police nationale, le ministre a apporté une réponse qui était attendue : les jours de réserve opérationnelle sont bien des jours travaillés et seront donc inclus comme tels dans le décompte des jours travaillés (pas de retrait de RTT donc), ce qui n'est pas le cas des diverses ASA.

Concernant la prime COVID : elle sera de 1 000 euros maximum, non imposée et attribuée sur le critère de l'engagement particulier en période de crise. Un décret est en cours de préparation pour en délimiter les conditions et les propositions émaneront du terrain. Les organisations syndicales seront associées à la pertinence des critères retenus, nous resterons bien évidemment vigilants sur ce point sensible qui crée toujours des crispations.

Concernant la reconnaissance du COVID comme maladie professionnelle, le ministre a confirmé sa demande pour que cette reconnaissance soit acquise par le lien présumé entre les fonctions exercées et le contact avec le virus. C'est un sujet interministériel non encore tranché à ce jour.

Après les diverses déclarations préalables des organisations représentatives, le ministre s'est montré "tendu" sur les reproches qui lui ont été faits sur la doctrine du port du masque, rappelant que l'avis de l'académie de médecine (le recommandant) datait de trois semaines et que cet avis était différent au début de la crise. Pour les tests, que certains réclament comme systématiques et généralisés pour les policiers, le ministre a déclaré qu'aucun pays ne le fait, que cela n'a pas de sens, d'une part parce qu'un tiers des tests négatifs ne sont pas fiables, et d'autre part parce que le test d'un jour ne garantit pas d'être prémuni le lendemain. Il a ainsi mis en avant une doctrine de protection au 11 mai qui permettra de pratiquer 700 000 tests par semaine, en privilégiant les cas suspects et les cas contacts.

Il est aussi revenu sur le discours anti-flic qui se répand dans certains médias et réseaux sociaux ces derniers temps, et a assuré le soutien plein et entier du ministre vis-à-vis de ses policiers, tout comme l'a fait le secrétaire d'Etat quand il a pris la parole. Il a pris acte de certaines poursuites qui ont été réclamées (le SCPN en a demandé juste avant le CTM) contre ceux qui insultent et diffament la police, mais a dit aussi ne pas vouloir leur faire de publicité, et être réservé sur les suites données aux articles 40. L'application "urgences violences policières" est néanmoins soumise à une étude juridique pour vérifier sa légalité.

Sur le sujet du télétravail : le ministre a assuré vouloir le pérenniser autant que possible, car la police nationale a su le mettre en oeuvre dans certains domaines, et cela pourra dès lors devenir un mode de travail admis pour le futur. C'est le chef de service qui sera en mesure de vérifier, non pas le temps réalisé à la tâche, mais si celle-ci a bel et bien été accomplie ou non, tout comme du travail habituel au service.

Le secrétaire général du ministère a ensuite pris la parole pour apporter des précisions à certaines questions :

**Le plan de reprise d'activité (PRA) est en cours de réflexion.** Il se basera sur un retour progressif, gradué, en tenant compte des aménagements de postes, des considérations géographiques, familiales et d'une modulation par missions et territoires. Des circulaires et instructions seront transmises aux préfets et directeurs. Dès lundi 4 mai, un groupe de travail (CHSCT) sera mis en place et une réunion interministérielle est programmée au sujet de ce PRA qui évaluera les situations des ASA, problématiques de gardes d'enfants et des écoles, les règles du télétravail, des transports, des locaux pour les agents ou pour l'accueil du public, de protection et de dialogue social. Le PRA dans son ensemble devra être validé mercredi ou jeudi, puis adressé aux préfets et directeurs pour mise en oeuvre avec adaptation locale.

Sur le sujet des frais de repas, leur remboursement est acquis (instruction en préparation) sur les critères suivants : ils doivent avoir été pris pendant la journée de travail (au service ou pendant le temps de service reconnu), pour un repas pris sur place ou à emporter, avec la fourniture d'un justificatif, ou à défaut d'une attestation, et sur la base du tarif de 17,50 euros. Les remboursements ne pourront se faire avant le mois de juin.

Concernant les CET : le secrétaire général est favorable à un assouplissement/report, comme pour celui des congés, ce qui arrangera aussi le ministère de ne pas avoir ses agents absents au même moment.

Le ministre a repris la parole après une énième demande de précision, à l'initiative de l'UNSA/FASMI, sur la doctrine du port des masques, qui doit être rapidement éclaircie avant la conclusion des débats. Il a rappelé que ses propos laissaient bien entendre, avec les moyens désormais à disposition et une doctrine santé à venir, et dans la perspective du déconfinement, que celle-ci serait adaptée, et même mieux que la doctrine sanitaire nationale jusque-là appliquée.

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration préalable de l'UNSA/FASMI, à laquelle appartient le SCPN, qui a été lue au ministre et annexée au procès verbal.

### **CAP du 15 Mai**

Les derniers arbitrages sont en cours et une préparation CAP aura lieu entre le DGPN et le SCPN le 6 mai prochain (initialement prévue le 5 mai). Vous pouvez nous contacter pour celles et ceux d'entre vous qui ont encore des questions sur les conditions de

cette triple CAP : échelon spécial de commissaire de police, grade de commissaire général, échelon spécial de commissaire général.

Cher(e)s collègues, le SCPN s'est pleinement mobilisé, comme à son habitude durant cette crise, pour vous défendre et vous représenter à chaque instant, dans chaque instance (CHSCT, CTM, CAP, réunions hebdomadaires DGPN), mais aussi dans tous les médias (presse écrite, télévisuelle, radio) et les réseaux sociaux. Nous avons nous-mêmes besoin de vous, de votre soutien, et de votre adhésion 2020 pour nous permettre de poursuivre notre action à votre bénéfice.

Vous pouvez adhérer facilement par le lien suivant (<https://le-scpn.fr/cotisations-en-ligne/>) ou par chèque.

Nous vous remercions de privilégier actuellement le paiement par carte bancaire.

Prenez soin de vous, de vos proches, de vos collaborateurs. Ne négligez jamais votre santé et celle des autres.

### Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général

David LE BARS

01 49 67 02 40/41

07 63 56 36 21

[david.le-bars@le-scpn.fr](mailto:david.le-bars@le-scpn.fr)

Secrétaire général adjoint

Pierrick AGOSTINI

01 49 67 02 43

06 69 91 83 33

[pierrick.agostini@le-scpn.fr](mailto:pierrick.agostini@le-scpn.fr)

Retrouvez le SCPN :

[www.le-scpn.fr](http://www.le-scpn.fr) ou sur twitter [@ScpnCommissaire](https://twitter.com/ScpnCommissaire)



## DECLARATION PREALABLE

### Comité Technique Ministériel

Jeudi 30 avril 2020

Monsieur le ministre,  
Monsieur le secrétaire d'état,  
Monsieur le secrétaire général,  
Monsieur le directeur général de la Police Nationale,  
Monsieur le directeur général de la Gendarmerie Nationale,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,  
Mesdames et messieurs les représentants du personnel.

L'UNSA FASMI tient, avant tout à saluer l'engagement de tous les personnels du Ministère de l'Intérieur depuis le début de la crise COVID 19 et plus particulièrement depuis la mise en place du confinement le 17 mars 2020. Personnels administratifs, techniques, scientifiques, policiers, gendarmes, contractuels, toutes et tous ont assuré la continuité du service public indispensable en cette période de crise...

L'UNSA FASMI a une pensée particulière pour les proches de nos 7 collègues décédés et pour les milliers de collègues touchés par la maladie et à ceux qui se battent pour s'en sortir !

Monsieur le Ministre, le 13 mars 2020 dans son discours à la nation, le Président de la république déclarait la guerre au covid 19. Dans le même temps, il décrétait l'état d'urgence sanitaire. Ce faisant il positionnait tous les personnels de la fonction publique comme les soldats de la république. Tous les fonctionnaires de la FPH, mais également ceux de la FPE et de la FPT. Tous ont répondu présents et se sont engagés avec détermination dans ce combat. Ce qu'ils ne savaient pas, c'est qu'ils n'auraient ni les armes ni les protections pour mener cette guerre. Ils le constateront rapidement et le paieront violemment tant de leur vie que de leur santé.

Ce premier constat pourrait expliquer une certaine désillusion et le désarroi de nombreux fonctionnaires, mais le pire est venu lorsque les déclarations se sont succédées tant sur le port du masque, que des moyens de protection, mais surtout sur l'affirmation du peu de risques encourus.

Monsieur le Ministre, la confiance est le ciment du pacte républicain et nous constatons que certaines déclarations de membres du gouvernement ont gravement portez atteinte à cette confiance.

Cet épisode laissera indéniablement des traces profondes de défiance voire de colère. Ceux qui auront joué avec la santé des fonctionnaires risquent de devoir s'en expliquer un jour.

Pourtant, de leur côté, preuve de la conscience républicaine, tant des soignants, que des forces de l'ordre, aucun n'a fait jouer son droit de retrait et tous sont restés au combat pour la France et les Français.

Ce que nous voulions, Monsieur le Ministre, c'est un discours de vérité, tout le monde peut un jour se tromper ou être trompé par des experts en mal de connaissance, qui privilégient ce qu'ils pensent être leur mission plutôt que la santé des personnels.

Ce que nous voulions, Monsieur le Ministre, c'est que vous exigiez un changement de doctrine d'utilisation des masques et des moyens de protection. Le 26 février dernier, lors du CTM, l'UNSA FASMI, alors que nous n'étions qu'au début de cette crise, avait demandé l'application du principe de protection...La doctrine en place depuis mi-mars, « les masques doivent être portés en cas de contact avec une personne présentant un ou des symptômes du COVID 19 », cette doctrine « roulette russe » n'a toujours pas évolué, c'est un scandale !

A l'UNSA FASMI, nous considérons que nos collègues doivent porter le masque et les moyens de protection dès qu'ils sont, non seulement au contact de la population, mais aussi au contact de leurs collègues.

L'UNSA FASMI vous pose la question Monsieur le Ministre: avez-vous enfin décidé de donner des instructions claires et précises pour que les personnels du Ministère de l'Intérieur se protègent ?

L'intervention du premier Ministre mardi 28 avril sur les tests COVID 19 clarifie enfin la situation. En effet, jusqu'à maintenant les agents du Ministère de l'Intérieur malades n'étaient pas systématiquement testés ! Cette décision aurait pu être prise bien avant pour nos professions ! Cela aurait évité « que les forces de l'ordre soient un des vecteurs de la propagation de la maladie ».

L'UNSA FASMI demande que les tests soient systématiquement mis en place pour tous les agents du Ministère de l'Intérieur en situation de maladie ou reprenant après une période d'absence, cela sans attendre le 11 mai.

La reprise de l'activité examen du permis de conduire est conditionnée par un test des IPCSR au résultat négatif et la reconnaissance de cette maladie comme étant d'origine professionnelle pour ces agents. C'est important dans le cas des Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), qui lors des examens passent 7 heures de leur temps de travail journalier dans un véhicule auto-école, évaluant quotidiennement 13 candidats par jour, accompagnés de leur enseignant.

Monsieur le Ministre, le 07 avril 2020 vous avez, dans un courrier adressé aux ministres des solidarités et de la santé et au ministre de l'action et des comptes publics, demandé l'inscription du COVID 19 dans le tableau des maladies comme étant d'origine professionnelle, que le lien de l'affection COVID 19 au service puisse être présumé, établissant ainsi la présomption de l'imputabilité de leur maladie au service. Votre démarche répondait à la demande des agents du Ministère de l'intérieur relayée par le courrier que je vous avais adressé sur ce point précis.

Le 21 Avril 2020, Monsieur VERAN, Ministre des solidarités et de la santé annonçait que pour les soignants, le COVID 19 serait reconnu automatiquement comme maladie professionnelle. Cette reconnaissance est tout à fait justifiée ! Cependant l'exclusion de toutes les autres catégories professionnelles de cette reconnaissance automatique serait inadmissible. En effet, un grand nombre de fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur ont été surexposés, soit au contact de la population soit dans la poursuite des missions prévues par les PCA.

Il serait intolérable que celles et ceux qui ont été touchés par le COVID 19 se retrouvent, après avoir affronté la maladie, confrontés aux affres du montage d'un dossier médico-administratif, toujours complexe et ouvrant en cas de refus sur du contentieux.

Monsieur le Ministre, l'UNSA FASMI a une exigence, la reconnaissance du COVID 19 comme maladie professionnelle au Ministère de l'Intérieur !

Mais monsieur le Ministre, malgré la particulière gravité de ce que nous venons d'évoquer, nos récriminations et nos exigences ne s'arrêtent pas là.

Car, que dire de la gestion RH en tuyau d'orgue du Ministère de l'Intérieur, avec une incapacité à prendre des décisions sur la gestion transversale et en fixer les contours d'application...

- Incapacité à clarifier les positions administratives Autorisations Spéciales d'absence (ASA) ne devant pas générer de retrait de RTT.
- Incapacité à prendre des mesures spécifiques sur la gestion du télétravail et les retraits de congés.
- Incapacité à traduire l'application de la prime repas pour les agents du Ministère.
- Incapacité à fixer les modalités de la prime exceptionnelle pour laquelle l'UNSA FASMI émet d'ailleurs les plus grands réserves, tant l'application des primes au Ministère a toujours été source de problème, l'UNSA Police a demandé depuis maintenant des années la suppression de la PRE...

Monsieur le Ministre, aucun de ces sujets n'a pu vous échapper, puisqu'ils ont tous fait l'objet de saisine, par courrier, à votre attention, de la part de l'UNSA FASMI.

Vous avez d'ailleurs indiqué lors d'une audition récente que la prime ferait l'objet d'une discussion lors de cette instance avec les syndicats ...

Aujourd'hui, l'UNSA FASMI met en garde contre les aberrations, leur nocivité et l'iniquité que nous n'accepterons pas !

Cette gestion est bien loin de la reconnaissance de l'engagement attendue par les agents du Ministère de l'Intérieur et des forces de l'ordre dans les crises traversées ces derniers mois, gilets jaunes, manifestations retraites, terrorisme toujours bien présent avec l'attaque de ce lundi sur nos deux collègues motocyclistes à COLOMBES, application des mesures liées au confinement, violences urbaines... tout cela à quelques jours du 11 mai dont on sait maintenant qu'il ne sera que le début d'un déconfinement progressif...

L'engagement restera important pour l'ensemble des agents du Ministère de l'Intérieur et des forces de l'ordre qui seront les éléments indispensables du respect des règles mis en place et à ce titre particulièrement exposés dans l'exercice de leurs missions...

Mais l'UNSA FASMI demande que la transformation et l'évolution des PCA (plan de continuité de l'activité) en PRA (plan de reprise de l'activité) se fasse progressivement et en concertation complète avec les organisations syndicales représentatives.

Alors, oui Monsieur le Ministre, nous attendons reconnaissance pour les agents du Ministère de l'intérieur, des décisions claires et précises de votre part à la hauteur de l'engagement de toutes celles et de tous ceux qui travaillent au Ministère de l'Intérieur en prenant en compte qu'il ne peut dans ces moments que nous traversons avoir de sécurité publique sans sécurité sanitaire.

#### **ANNEXE :**

Mr le Ministre l'organisation de ce CTM en visio-conférence plutôt qu'en audio, comme nous l'avions demandé à l'UNSA FASMI est à souligner, comme d'ailleurs votre présence à ce CTM, plusieurs fois sollicités par les syndicats de notre fédération en particulier lors des réunions visio-conférence hebdomadaires dont je tiens à saluer, l'organisation celle de la DGPN en particulier, puisque l'accès ne m'était pas possible aux autres Visio, les limites imposées par la technique du Ministère de l'intérieur réduisant le nombre de connexions possibles.

Philippe CAPON,  
Secrétaire général de la FASMI.